

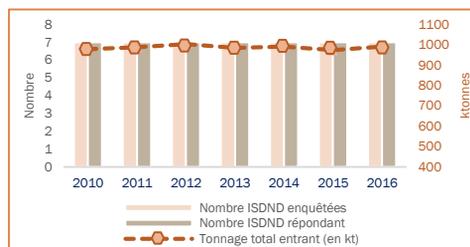
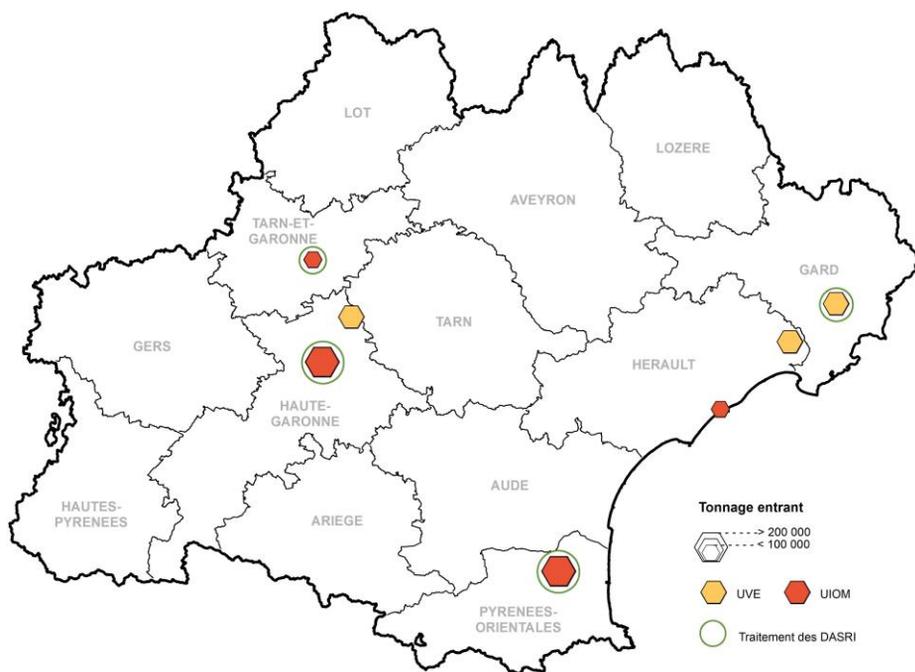
Les Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)

7 installations :

4 UIOM / 3 UVE*

991 336 tonnes entrantes

1 069 000 tonnes autorisées

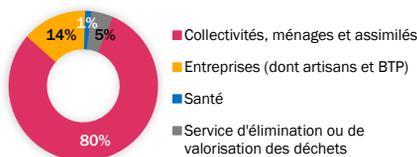


Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre d'UIOM/UVE enquêtées et répondant

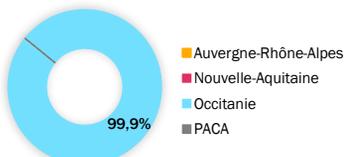
Les UIOM/UVE sont enquêtées annuellement. Le champ de l'enquête depuis 2010 est le même puisqu'aucune unité n'a ni fermé ni été créée entre 2010 et 2016. Les tonnages entrants sur les UIOM sont, globalement, constants. L'année avec le tonnage le moins élevé est 2015 avec 973 kt et l'année lors de laquelle le plus de déchets résiduels ont été incinérés est 2012 avec 1 004 kt. Les quantités entrantes en 2014 et 2016 sont similaires : il y a une baisse des tonnages de 1,8% entre 2014 et 2015 puis une augmentation de 1,8% entre 2015 et 2016.

(*) UVE : Incinérateur atteignant une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être qualifié d'Unité avec Valorisation Énergétique
 (*) UIOM : Incinérateur n'atteignant pas une performance énergétique suffisante, au regard de l'arrêté ministériel du 20/09/2002, pour être classé comme installation de valorisation

Flux entrants : 991 336 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2016



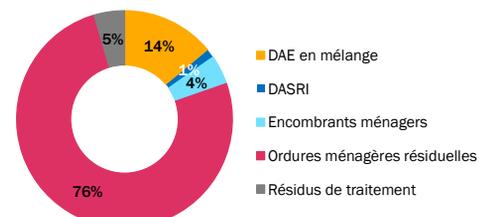
Origine géographique des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2016

En 2016, 991 kt de déchets résiduels ont été admis dans les incinérateurs d'Occitanie, ce qui représente quasiment 93% de la capacité réglementaire totale autorisée.

Les déchets incinérés proviennent à 80% des ménages (et des collectivités), 14% des entreprises et 5% d'autres installations de traitement de déchets (refus de tri). Les 1% correspondent à 12 kt de DASRI ; 4 incinérateurs de la région possédant une ligne spécifique pour l'incinération de ces déchets dangereux.

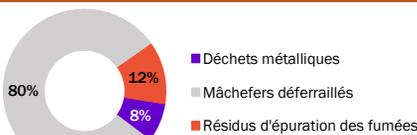
Les déchets des ménages incinérés sont constitués à 95% d'ordures ménagères résiduelles (751 kt) et à 5% d'encombrants (43 kt). 233 t de boues provenant de stations d'épuration sont également incinérées.

Les déchets incinérés en Occitanie ont été produits dans la région, exceptés 355 tonnes de DASRI traités par l'incinérateur de Nîmes (30), qui proviennent de Nouvelle-Aquitaine, de PACA et d'Auvergne-Rhône-Alpes.

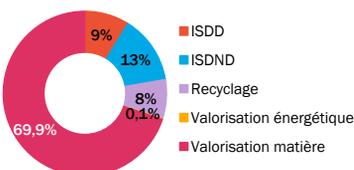


Typologie des déchets entrants sur les UIOM/UVE en 2016

Flux sortants : 268 011 tonnes – Résidus d'incinération



Sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2016



Filières de traitement des sous-produits générés par les UIOM/UVE en 2016

Le traitement par incinération des déchets résiduels par les 7 unités de la Région a donné lieu à la production de 33 kt de REFIOM, 215 kt de mâchefers et 21 kt de métaux, après maturation.

73% des REFIOM sont stockés en ISDD et 27%, soit 8,9 kt, sont envoyés dans les mines de sel en Allemagne, qui considère ce procédé comme de la valorisation matière. Les métaux suivent une filière de recyclage. 83% des mâchefers sont utilisés en technique routière et 17% stockés en ISDND. A noter que 254 t de mâchefers, considérés comme « refus » suite à la maturation, sont renvoyés en valorisation énergétique pour un nouveau cycle de combustion.

Valorisation énergétique

3 incinérateurs fonctionnent en cogénération, c'est-à-dire qu'ils permettent de valoriser l'énergie à la fois sous forme de chaleur et sous forme d'électricité. 2 incinérateurs fabriquent de l'électricité et 2 valorisent la chaleur.

Sur les 5 unités réalisant de la valorisation thermique, 2 vendent l'énergie thermique à un réseau de chaleur industriel, 2 à un réseau de chaleur urbain et 1 aux 2 types de réseaux.

En 2016, 320 194 MWh d'énergie thermique ont été vendus et 87 092 MWh ont été auto-consommés. Les 5 unités pratiquant de la valorisation électrique ont auto-consommé 81 775 MWh, vendu 316 583 MWh et acheté 8 716 MWh.